Valence Romans Agglo
Direction Commune des Contrats publics

MARCHÉ PUBLIC
MARCHÉ DE TRAVAUX

263033 - Conception réalisation pour la construction de la cuisine centrale de Valence

Règlement d'appel public à candidatures (RAPC)

Consultation n°	263033
Date limite de remise des plis	19/01/2027 à 17 heures

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

- **Acheteur :**

Valence Romans Agglo
Direction Commune des Contrats publics
Représentant : Le Pouvoir Adjudicateur ou son représentant ayant reçu délégation
Adresse :
1 place Jacques Brel
26000 VALENCE

- **Description de la prestation :**

La Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo souhaite réaliser une nouvelle Unité Centrale de Production (UCP) destinée au service commun de restauration collective, chemin Joseph Astier à Valence.

Cette nouvelle unité a vocation à regrouper trois cuisines existantes et à assurer une production comprise entre 8 000 et 10 000 repas par jour, avec une capacité d'évolution ultérieure. La production sera réalisée selon le principe de la liaison froide et intégrera les besoins spécifiques liés à la petite enfance.

L'opération doit permettre la réalisation d'un outil de production moderne, performant, fonctionnel, durable et évolutif, adapté à une exploitation intensive et répondant aux exigences de qualité, d'hygiène, de sécurité, de conditions de travail et de performance énergétique.

La Maîtrise d'Ouvrage souhaite toutefois inscrire le projet dans une démarche de maîtrise des coûts et d'optimisation du coût global.

À ce titre, le projet ne devra pas rechercher systématiquement le niveau de prestation le plus élevé, mais le niveau de prestation le plus pertinent au regard des besoins réels de l'établissement.

Le groupement devra ainsi démontrer sa capacité à proposer des solutions présentant le meilleur rapport entre qualité, performance, fonctionnalité, pérennité et coût, tant en investissement qu'en exploitation.

Le recours au marché de conception-réalisation est justifié pour cette opération par un motif d'ordre technique lié à la destination de l'ouvrage : son utilisation conditionne sa conception, sa réalisation et sa mise en œuvre.

Le marché comporte également une partie de fourniture et pose d'équipements industriels, comprise en phase réalisation.

Le marché se décompose en deux tranches.

Une tranche ferme qui comprend la conception et réalisation de la cuisine centrale dans laquelle sont incluses les réserves techniques pour une future extension, objet de la tranche ferme.

Elle comprend notamment :

- L'intégralité des études de la cuisine centrale ;
- Les études APS de l'extension ;
- La constitution et le dépôt du dossier de permis de construire initial et modificatif(s) le cas échéant pour les deux tranches ;

- Les plans, quantitatif (niveau de précision APD) pour les lots techniques de l'extension y compris Réseaux, SSI, EP, CFO, CVC, eau potable
- La construction de la cuisine centrale et de l'ensemble des ouvrages nécessaires à la compatibilité future avec la tranche optionnelle, notamment les réservations, attentes, dimensionnements et infrastructures permettant sa réalisation sans intervention lourde sur l'ouvrage livré ;
- Les travaux de finalisation.

Une tranche optionnelle dont l'objet est la conception et la réalisation de l'extension de la cuisine centrale pour prendre en compte l'utilisation de conditionnement réutilisable.

Elle comprend :

- L'intégralité des études, hormis celles réalisées en tranche ferme ;
- Réalisation des travaux nécessaires à la mise en œuvre du nouveau mode de conditionnement (dont installation des équipements).

- **Nomenclature communautaire**

Code CPV	Libellé CPV
71240000-2	Services d'architecture, d'ingénierie et de planification
71320000-7	Services de conception technique
71000000-8	Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection
45000000-7	Travaux de construction
45212423-7	Travaux de construction de cafétarias
45213252-4	Travaux de construction d'ateliers
39310000-8	Équipement de restauration
39721000-2	Appareils ménagers de cuisson ou de chauffage
42215000-6	Machines pour la préparation ou la fabrication industrielle d'aliments ou de boissons

Lieu d'exécution : Chemin Joseph Astier, 26000 Valence

- **Type du contrat :**

Le marché est un marché global de conception-réalisation au sens de l'article L.2171-2 du Code de la commande publique.

Conformément à l'article L.2171-2 al.2 du Code de la commande publique, le recours au marché de conception-réalisation est justifié par des **motifs d'ordre technique :**

- La complexité du processus de production :
  - Haute technicité : chaînes de cuisson, surgélation, refroidissement rapide, reconditionnement etc.
  - Environnement règlementairement contraint notamment sur le volet sanitaire : normes HACCP, hygiène, sécurité alimentaire etc.

- Equipements industriels spécifiques : lignes de production, robotisation, systèmes connectés etc.

Il se révèle de nombreuses interactions entre les équipements spécialisés et le bâti, et des exigences environnementales et fonctionnelles du programme.

La cuisine centrale projetée intègre un processus industriel de production alimentaire complexe, répondant à des normes sanitaires strictes (HACCP), nécessitant une parfaite articulation entre le bâti, les équipements de production, les flux de circulation et les installations techniques (froid, cuisson, ventilation, réseaux fluides).

A ce titre, une collaboration technique étroite en phase études entre les compétences complémentaires architecturales, techniques des différents protagonistes de l'opération associée à la prise en compte des modes de réalisation et l'organisation du chantier de réalisation est indispensable.

Ces éléments de complexités conditionnent la réussite du projet dès la phase de conception et rendent **nécessaire l'association de l'entrepreneur dès la phase de conception** pour assurer la cohérence du projet justifiant le recours à un marché de conception-réalisation, conformément à l'article L.2171-2 du Code de la commande publique.

La forme retenue pour l'exécution du contrat est **à tranches** en application des articles R.2113-4 à R.2113-6 du Code de la commande publique.
La tranche optionnelle pourra être affermie par décision expresse du maître d'ouvrage et pourra intervenir de la notification jusqu'au dernier jour de la garantie de parfait achèvement de la tranche ferme.

Le titulaire ne pourra prétendre à aucune indemnité du seul fait du non-affermissement de la tranche optionnelle.

- **Allotissement :**

La consultation n'est pas décomposée en lots pour les motifs suivants : Marché global passé par dérogation au principe d'allotissement (article L.2171-1 du Code de la commande publique).

- **Estimation du coût de réalisation**

Le montant estimé des travaux (incluant la fourniture et la pose des équipements industriels) est de 10 980 000€ HT (toutes tranches confondues) – valeur novembre 2026 – et se décompose comme suit :

- Tranche ferme : 9 500 000€ HT
- Tranche optionnelle : 1 480 000€ HT.

- **Durée – Délai**

Ce marché prend effet à la date de sa notification.

Il prend fin à la plus tardive des dates suivantes : fin de la garantie de parfait achèvement de la tranche ferme ou de la tranche optionnelle en cas d'affermissement ; fin des travaux de finalisation de la tranche ferme.

Date prévisionnelle de notification : septembre 2028.
Livraison de la tranche ferme : au plus tard en septembre 2030
Mise en service : décembre 2030

A titre indicatif et prévisionnel, le délai de conception et de réalisation des deux tranches est estimé à 60 mois répartis comme suit :

- **Délais prévisionnels d'exécution de la tranche ferme** : 60 mois

- Conception : 6 mois (hors délais de validation de la maîtrise d'ouvrage)
- Réalisation : 18 mois
- Travaux de finalisation : 3 ans (36 mois)
- 12 mois de GPA

- **Délais prévisionnels d'exécution de la tranche optionnelle** : 21 mois
  - Conception : 3 mois (hors délais de validation de la maîtrise d'ouvrage)
  - Réalisation : 6 mois
  - 12 mois de GPA

Les travaux de finalisation seront de 3 ans pour les arbres et de 2 ans pour les strates basses et arbustives.

- **Clause sociale - Insertion :**

Le marché comporte une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique. En application des articles L.2111-1 et L.2112-2 du Code de la commande publique, le candidat devra, pour l'exécution de son marché, proposer une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.
Cette clause sera décrite dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP).

Le nombre d'heures de travail assuré par du personnel en insertion professionnelle sera au minimum de :

- En tranche ferme : **4 900 heures.**
- En tranche optionnelle : **0 heure.**

- **Clause environnementale :**

Le contrat prévoit des obligations en matière de protection de l'environnement au-delà de la règlementation, en tant que conditions d'exécution des prestations décrites dans le programme en phase « offres » :

- Chantier à faibles nuisances

Le titulaire s'assure du respect par ses sous-traitants de ces obligations environnementales.

- **Mode de règlement du marché :**

Moyen de financement de l'opération : Autofinancement sur le budget général.

Le délai global de paiement, incluant l'intervention de l'ordonnateur et celle du comptable est fixé à 30 jours.

- **Marché de prestations similaires :**

Des marchés de prestations similaires pourront être conclus conformément à l'article R.2122-7 du Code de la commande publique.

- **Contrat complémentaire collectif de responsabilité civile décennale :**

Il est à noter que le maître d'ouvrage ne souscrira pas de contrat complémentaire collectif de

responsabilité décennale.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

- **Procédure de passation :**

Procédure avec négociation (Article R.2124-3 3° Prestations de conception - Code de la commande publique).

La consultation sera organisée en deux temps :

- D'abord, une phase de « Candidatures » : les candidats font acte de candidature et fournissent l'ensemble des documents exigés au présent règlement de la consultation.
- Ensuite, une phase « d'offres » : 3 candidats maximum sélectionnés sont admis à soumissionner et à remettre les documents qui seront précisés dans l'invitation à remettre une offre.

Il est précisé que cette procédure comprendra l'intervention d'un jury conformément à l'article R.2171-16 du Code de la commande publique.

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation des entreprises est mis gratuitement à disposition des candidats, exclusivement par téléchargement sur le profil acheteur AWS :

http://marches-publics.valenceromansagglo.fr/

Il peut être téléchargé jusqu'à la date limite de réception des candidatures.

Afin d'être informés d'éventuelles modifications apportées au dossier ou de recevoir des documents complémentaires, les candidats sont invités à s'identifier sur le profil acheteur en indiquant un nom et une adresse e-mail fiable afin de permettre à l'acheteur d'entretenir de façon certaine une correspondance électronique. Il appartient à l'opérateur économique de relever régulièrement son courrier électronique.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur l'emploi par la collectivité de moyens de communication dématérialisés, en particulier le profil acheteur : AWS. La responsabilité de la personne publique ne saurait être recherchée si le candidat a communiqué une adresse erronée ou s'il n'a pas consulté ses messages en temps utile ou encore s'il n'a pas suivi la procédure indiquée dans le document rédigé par AWS intitulé « Ouverture d'un compte entreprise » fourni au moment de l'inscription sur le site ou s'il n'a pas pris connaissance des conditions d'utilisation du profil acheteur téléchargeable sur le site en même temps que le DCE.

Pour toute question technique liée au téléchargement ou aux échanges sécurisés, il convient de contacter : support technique AWS (Tél. 04 80 04 12 60/ Courriel : support-entreprises@aws-france.com).

- **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Le présent règlement d'appel public à candidature (RAPC)
- Les formulaires DC1, DC2 et DC4 ;
- Le cadre de réponse administrative ;
- L'annexe de nommage ;
- La note programmatique de l'opération.

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des candidatures des modifications non substantielles sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

Il appartiendra à chaque candidat de vérifier la composition de leur dossier. Aucune réclamation ou prorogation de délai ne peut être recevable à la suite du retrait d'un dossier incomplet.

En cas d'anomalie détectée, les candidats sont invités à en faire part sans retard au pouvoir adjudicateur en l'interrogeant via le profil acheteur AWS.

L'ensemble du dossier de consultation des entreprises sera transmis aux candidats retenus pour la phase offres.

- **Variantes alternatives :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

- **Délai de validité des candidatures :**

Le délai de validité des candidatures est de 180 jours à compter de la date limite de réception des candidatures.

Pendant toute cette période, les candidats sont tenus par leur candidatures et ne peuvent ni la modifier, ni la retirer.

- **Visite**

Une **visite facultative de la cuisine centrale existante** est programmée le 7 décembre 2026 à 15h00.

Cuisine centrale
19 rue Giacchino Rossini
26000 Valence

La visite durera 1h30.

Les entreprises intéressées doivent se signaler via l'onglet « Correspondance » sur la plateforme acheteur en indiquant : nom, prénom et entreprise. Il est demandé de ne pas se présenter à plus de **deux personnes par entreprise.**

Cette visite est facultative et ne conditionne pas la recevabilité des candidatures.

Le terrain de la future cuisine centrale objet du marché, sis chemin Joseph Astier, est en libre-accès et peut être visité librement.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

- **Réponse et groupement :**

Une forme particulière du groupement est imposée après l'attribution. L'attributaire du marché sera une société unique ou un groupement, à mentionner dans l'acte d'engagement, au titre de l'article R.2142-19 et R.2142-27 du Code de la commande publique.

Il est précisé qu'en cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire de l'exécution du marché de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur. Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

Il est interdit aux candidats de présenter pour le présent marché plusieurs candidatures en agissant à la fois :

- En qualité de membres de plusieurs groupements, pour les sociétés disposant de la compétence de Conception de cuisine ;
- En qualité de mandataire et membre d'un ou plusieurs groupements.

La Communauté d'Agglomération impose qu'en cas de groupement, le mandataire soit le constructeur ou le bénéficiaire de l'assurance contrat global constructeur des entreprises de travaux.
Le mandataire devra également justifier de la compétence obligatoire de pilotage de l'opération.

Conformément aux articles L.1220-1 à L.1220-3 du Code de la commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des candidatures démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R.2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R.2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

- **Réponse et sous-traitance :**

Les éventuelles demandes d'agrément des sous-traitants pourront être présentées au moment de la remise des offres, dans le respect de l'article R.2193-1 du Code de la commande publique.

Le candidat joindra dans ce cas une déclaration de sous-traitance (Formulaire DC4 ou équivalent) signée par les deux parties comportant a minima l'identification de l'acheteur, l'objet du marché, la nature et le montant des tâches sous-traitées ainsi qu'une déclaration sur l'honneur indiquant qu'il n'entre pas dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du Code de la commande publique.
Un DC4 dûment et intégralement complété et signé sera exigé à l'attributaire du marché en phase de

pré-attribution.

- **Modalités de remise des candidatures :**

La candidature devra parvenir avant la date limite de remise des candidatures par voie dématérialisée sur le profil acheteur. Cette candidature sera intégralement rédigée en langue française ou accompagnée d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté, et exprimées en euro.

Accompagnement

Le support technique (Tél. 04 80 04 12 60/ Courriel : support-entreprises@aws-france.com) est à votre disposition en période ouvrée pour vous accompagner. Il est recommandé aux candidats de ne pas transmettre leur offre ou candidature ou contacter le support technique en « dernière minute ».

Transmission d'une copie de sauvegarde

Conformément à l'article R.2132-11 du Code de la commande publique, le candidat peut adresser à l'acheteur, sur support papier ou sur support physique électronique, une copie de sauvegarde des documents transmis par voie électronique :

Soit par voie postale :

Direction Commune des Contrats Publics - Valence Romans Agglo
1 place Jacques Brel 26000 VALENCE

Soit contre récépissé (y compris services de livraison par sociétés spécialisées) :

Direction Commune des Contrats Publics
1 place Jacques Brel 26000 VALENCE
Entre 8H30 et 12H00 ou entre 13H30 et 17H30 (sauf le vendredi 17H00)

Mentions devant figurer sur le pli **:**

263033 / VRA - DCCP - Conception réalisation pour la construction de la cuisine centrale de Valence / DENOMINATION DU CANDIDAT / «COPIE DE SAUVEGARDE - NE PAS OUVRIR ».

La transmission par télécopie n'est pas autorisée.

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après les date et heure limites de réception des candidatures indiquées sur la page de garde du présent document, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus. Cette copie de sauvegarde ne sera ouverte que dans les cas où la version transmise par la voie électronique ne pourrait pas être utilisée.

4. CONTENU ET JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les candidats sont invités à lire attentivement les conditions de forme et de transmission des candidatures ci-dessous.

- **Vérifications des capacités générales du candidat**

Document	Descriptif
SITUATION JURIDIQUE – PRESENTATION DU CANDIDAT	
Lettre de candidature	*Pour le mandataire uniquement* Une lettre de candidature et désignation du mandataire par ses cotraitants (imprimé DC1* ou équivalent), dûment complétée.
Déclaration individuelle	*Pour chaque opérateur économique* Une déclaration individuelle du candidat ou du membre du groupement (imprimé DC2* ou équivalent) dûment complétée.
Déclaration de sous-traitance	*Pour chaque sous-traitant* Le cas échéant, une déclaration de sous-traitance (formulaire DC4) ou équivalent et précisant a minima : l'identification de l'acheteur / l'objet du marché / la nature des tâches sous-traitées / déclarer sur l'honneur de ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141- 10 du code de la commande publique.
Déclaration sur l'honneur	*Pour chaque opérateur économique* Une déclaration sur l'honneur du candidat ou de chaque membre du groupement attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies aux articles L.2141-1 à L.2141-5, L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la commande publique et qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés**
CAPACITES GENERALES - CADRE DE REPONSE ADMINISTRATIVE	
Renseigner l'onglet « Présentation » du document « 263033_CRA » *L'onglet « Présentation – synthèse » se remplira automatiquement. Si des compétences supplémentaires sont représentées dans votre groupement (au-delà des quatre emplacements déjà ajoutés ; scission de compétences entre plusieurs opérateurs…), veillez à ajouter leur corollaire dans l'onglet « Cadre 1 – synthèse ».*	*Pour chaque opérateur économique* *Chiffres d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.*
	Pour chaque opérateur économique *Effectifs moyens annuels et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années.*
	Pour chaque opérateur économique *Liste de 5 références équivalentes réalisées au cours des 3 dernières années pour les fournitures et les services, et des 5 dernières années pour les travaux, indiquant : intitulé de l'opération, la date de livraison, le maître d'ouvrage et le montant.*

*Les formulaires DC1 et DC2 sont disponibles sur le site www.economie.gouv.fr.

**Il est précisé que le DC1 dans sa dernière version ou le DUME intègrent une déclaration sur l'honneur attestant que chaque cotraitant ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies aux précédemment mentionnés. Par conséquent, les candidats qui utiliseront le formulaire DC1 ou un DUME n'auront pas à fournir une telle déclaration.

Présentation des documents : Le candidat devra présenter son dossier de manière claire et organisée, permettant d'identifier les documents en fonction de l'opérateur économique concerné.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

- **Vérification des capacités minimales exigées au titre de la candidature**

Le candidat devra impérativement disposer de chacune des compétences et/ou des certificats de qualification suivants pour l'exécution des prestations :

Une compétence « **pilotage de l'opération »** présentée par le constructeur, ou le cas échéant, par le contractant général :	
Intitulé	Certification attendue (ou équivalent)
Pilotage de l'opération	PMP (Project Management Professional) — Project Management Institute OPQIBI 0304 : Planification - Coordination d'ensemble
Une compétence « **constructeur »** présentée par une entreprise générale, ou par plusieurs entreprises (en cotraitance ou en sous-traitance) en capacité de coordonner les études et de réaliser les travaux suivants :	
Intitulé	Certification attendue (ou équivalent)
Construction	QUALIBAT correspondant au type de travaux que le mandataire envisage
Installation de cuisine professionnelle	Qualibat 5412 – Équipements de cuisines professionnelles Qualicuisine
Une compétence **« architecturale »**	
Intitulé	Certification attendue (ou équivalent)
Architecte DPLG, HMNOP ou équivalent	Inscription à l'ordre des architectes
Une compétence **« études techniques »** relative à toutes les techniques du bâtiment couvrant les spécialités	

suivantes :	
Intitulé	Certification attendue (ou équivalent)
Bureau d'Etudes Conception cuisine	OPQIBI 1512 – Maîtrise d'œuvre en restauration collective et commerciale
Bureau d'Etudes Fluides	OPQIBI 1321 – Maîtrise d'œuvre de fluides complexes
Bureau d'Etudes CVC	OPQIBI 1323 – Maîtrise d'œuvre en génie climatique complexe
Bureau d'Etudes Installations frigorifiques	OPQIBI 1315 – Étude d'installations frigorifiques et de climatisation complexes
Bureau d'Etudes Courants forts / courants faibles	OPQIBI 1420 – Maîtrise d'œuvre en électricité complexe
Bureau d'Etudes GTC	OPQIBI 1411 – Étude de systèmes courants de Gestion Technique
Economiste de la construction	OPQIBI 2202 – Maîtrise des coûts en phase de conception et de réalisation
Bureau d'Etudes Voirie et réseaux divers (VRD)	OPQIBI 1812 – Maîtrise d'œuvre de voirie et réseaux divers (VRD) complexes
Bureau d'Etudes Ergonomie	OPQIBI 2301 - Assistance en ergonomie
Bureau d'Etudes Evaluation environnementale	OPQIBI 0604 – Évaluation environnementale des activités industrielles

Le cas échéant, les certificats de qualification peuvent être remplacés par tout autre certificat équivalent ou justifiée par 3 références et / ou certificats de capacité de maîtres d'ouvrage en lien avec la compétence exigée.

Il est enfin rappelé qu'en cas de groupement ou de sous-traitance, seul le membre du groupement ou le sous-traitant chargé des prestations concernées doit justifier de ces niveaux minimums de capacité.

Les candidats qui ne présentent pas des garanties techniques, professionnelles, juridiques et financières suffisantes ne seront pas admis à l'analyse de leur candidature.

Dans l'hypothèse où le nombre de candidatures admissibles serait supérieur à 3, il sera alors procédé à la sélection des candidatures sur la base des critères objectifs de limitation du nombre de candidats définis au présent document.

- **Critères de jugement des candidatures :**

Les candidatures sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
Critère 1 – Références conception de cuisine collective – **40%**	Les références devront **obligatoirement** respecter les dispositions suivantes : 3 références du Bureau d'étude conception cuisine pour la réalisation de cuisines collectives en cours de travaux ou livrées depuis moins de 7 ans, dont au moins une référence pour une cuisine de production de 3000 repas minimum.

Critère et pondération	Descriptif
Critère 2 – Référence de réalisation de travaux – **20%**	Les références devront **obligatoirement** respecter les dispositions suivantes : 3 références de réalisation de travaux de moins de 7 ans ou en cours les plus pertinents au regard du projet, d'un montant supérieur ou égal à 3 millions d'euros dont minimum 1 équipement industriel complexe avec processus et normes sanitaires élevés (exemples - liste non exhaustive : hôpital, clinique, site de production agroalimentaire, industrie pharmaceutique, laboratoire, industrie high-tech, cuisine collective).
Critère 3 – Références conception architecturale – **10%**	Les références devront **obligatoirement** respecter les dispositions suivantes : 2 références de l'architecte pour la réalisation de projets de + 800 m² en cours de travaux ou livrés depuis moins 7 ans, dont minimum 1 équipement industriel complexe avec process et normes sanitaires élevées (exemples - liste non exhaustive : hôpital, clinique, site de production agroalimentaire, industrie pharmaceutique, laboratoire, industrie high-tech cuisine collective).
Critère 4 – Référence pilotage de l'opération – **15%**	Les références devront **obligatoirement** respecter les dispositions suivantes : 2 références significatives d'opérations complexes réalisées depuis moins de 7 ans, pour lesquelles le mandataire a été le pilote en tant que référent unique, tout au long de l'opération, depuis les études jusqu'à la fin de la garantie de parfait achèvement.
Critère 5 – Qualité en matière de méthodologie et pilotage d'opérations complexes – **15%**	Une note décrivant la manière dont le mandataire envisage de piloter et coordonner l'équipe projet pour mener les études de conception et la réalisation des travaux. Il n'est pas attendu une présentation générale du groupement, ni une description du contenu des missions. 6 pages maximum souhaitées. Le développement des thématiques suivantes sera particulièrement apprécié : - Organigramme de l'équipe projet mise en place. Il n'est pas attendu la fourniture de CV mais le niveau minimum d'expérience et de qualification des membres devra être précisé. - Gouvernance et prise de décision - Coordination des études de conception - Interfaces conception / réalisation - Pilotage et coordination des travaux - Maîtrise du planning, des coûts et de la qualité - Outils de pilotage et reporting au maître d'ouvrage - Gestion des risques et aléas (en particulier relatifs aux risques sanitaires et impacts fonctionnels)

- **Contenu de la réponse du candidat :**

En cas de groupement, les documents à fournir à l'appui de la candidature doivent être fournis par chaque membre du groupement (mandataire, co-traitants et sous-traitants), sauf mention contraire.

Si le candidat s'appuie sur les capacités d'un autre opérateur économique pour justifier de ses capacités, il devra fournir pour cet opérateur tous les justificatifs ci-après, à l'exception de la lettre de candidature remplacée par un engagement écrit de l'opérateur économique.

	Document	Descriptif
RECEVABILITE	**Capacités générales et Présentation – Cadre de Réponse Administrative – Document unique pour l'ensemble du groupement**	
	L'onglet « Présentation »	Rempli au titre de la capacité générale du candidat Pour chaque opérateur économique membre du groupement, les informations demandées doivent être complétées. L'organisation par compétence doit être respectée. Dans le cas où un même opérateur assure plusieurs compétences, il doit compléter les rubriques correspondantes à chacune des compétences (effectifs, chiffres d'affaires, etc.) avec des informations en lien avec chacune des compétences. Ce Cadre de réponse permet notamment de contrôler la capacité générale de l'entreprise. *L'onglet « Présentation – synthèse » se remplira automatiquement. Si des compétences supplémentaires sont représentées dans votre groupement (au-delà des quatre emplacements déjà ajoutés ; scission de compétences entre plusieurs opérateurs…), veillez à ajouter leur corollaire dans l'onglet « Cadre 1 – synthèse ».*
	Capacités minimales (qualifications) – Un document pour chaque compétences	
	Qualifications	Attestations justifiant des qualifications minimales exigées : certificats de qualification, certificat équivalent ou justifiée par 3 références et / ou certificats de capacité de maîtres d'ouvrage en lien avec la compétence exigée tout autre moyen de preuve équivalent.
ANALYSE	**Pour les critères 1 à 4 – Cadre de Réponse Administrative – 1 document commun à l'ensemble du groupement**	
	Les 10 onglets « Référence »	Ce cadre permet au groupement de présenter les références demandées pour <u>l'analyse des critères 1 à 4, dans la limite du nombre de références demandées.</u> *Nota Bene : si plusieurs opérateurs économiques assurent une même compétence, cela ne démultiplie pas le nombre de références autorisées. Exemple : si le groupement se présente avec plusieurs entreprises de travaux, le nombre de références à présenter pour la compétence travaux reste de trois (et non trois par entreprise), à la discrétion du candidat.* Ces onglets de réponse doivent obligatoirement être complétés. **Le candidat ne peut pas se contenter de renvoyer à la déclaration indiquant la liste des références équivalentes réalisées, utilisée pour le contrôle de la capacité dans l'onglet « Présentation ».** *L'onglet « Références – synthèse » se remplira automatiquement.*

	Document	Descriptif
ANALYSE	**Pour le critère 5 : Note de réponse – Commune à l'ensemble du groupement**	
	Note de 6 pages maximum souhaitées	Une note décrivant la manière dont le mandataire envisage de piloter et coordonner l'équipe projet pour mener les études de conception et la réalisation des travaux. Il n'est pas attendu une présentation générale du groupement, ni une description du contenu des missions. Le développement des thématiques suivantes sera particulièrement apprécié : - Organigramme de l'équipe projet mise en place. Il n'est pas attendu la fourniture de CV mais le niveau minimum d'expérience et de qualification des membres devra être précisé. - Gouvernance et prise de décision - Coordination des études de conception - Interfaces conception / réalisation - Pilotage et coordination des travaux - Maîtrise du planning, des coûts et de la qualité - Outils de pilotage et reporting au maître d'ouvrage - Gestion des risques et aléas (en particulier relatifs aux risques sanitaires et impacts fonctionnels) Gestion des risques et aléas (en particulier relatifs aux risques sanitaires et impacts fonctionnels

- **Documents à produire à l'issue de la phase candidatures :**

Les trois candidats auxquels il est envisagé de permettre de déposer une offre devront justifier ne pas être dans un cas d'interdiction de soumissionner dans les conditions décrites aux articles R.2143-6 et R.2143-12 du Code de la commande publique.

Ainsi, seront demandés les documents suivants (à produire par tous les membres du groupement d'entreprises et par les sous-traitants en cas de sous-traitance) :

Document	Descriptif
Attestation congés payés et chômage-intempéries	Pour les entreprises du BTP, une attestation datant de moins de 6 mois, et attestant du versement des cotisations relatives aux congés payés et au chômage intempéries.
Attestation d'assurance décennale	La preuve de la souscription d'un contrat d'assurance couvrant la responsabilité décennale. L'attestation doit contenir, a minima, les mentions prévues à l'article R.243- 2 du Code des assurances.
Attestation d'assurance de responsabilité civile	Attestation d'assurance en cours de validité pour la responsabilité civile. Conformément au CCAG, celle-ci peut être fournie au plus tard quinze jours après la notification du marché et avant tout commencement d'exécution.
Attestation de régularité fiscale (ainsi que celle de la société mère le cas échéant)	Attestation datant de moins de six mois prouvant la réalisation des déclarations leur incombant en matière fiscale et l'acquittement des impôts, taxes et contributions exigibles.
Attestation dite de vigilance (Régularité sociale) (ainsi que celle de la société mère le cas échéant)	Attestation datant de moins de six mois pour l'URSAFF ou visant une situation du 31 décembre de l'année précédant la demande pour la MSA et prouvant la réalisation des déclarations leur incombant en matière sociale et l'acquittement

Document	Descriptif
	des cotisations sociales exigibles.
Habilitation du mandataire du groupement	En cas de groupement d'entreprises, le mandataire devra fournir un document d'habilitation par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation.
Jugement en cas de redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire.
Liste des travailleurs étrangers	Une liste nominative des salariés étrangers employés par le candidat et soumis à l'autorisation de travail mentionnée à l'article L. 5221-2 du Code du travail à partir du modèle transmis ou de tout autre document reprenant les mentions obligatoires du code du travail. Quel que soit le document remis, celui-ci devra être daté de moins de 90 jours.
Numéro unique d'identification	Extrait récent (de moins de 90 jours) de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou K bis) ou autre document mentionnant le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le N° d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription.
Pouvoir du signataire	Le cas échéant, un document habilitant la personne signataire des documents à engager le candidat (pouvoir de signature) : chaîne de délégation de pouvoir soit spécifique à la consultation soit générale jusqu'à concurrence d'un montant supérieur ou égal au montant du marché.

5. DEROULEMENT DE LA PHASE OFFRES

Le dossier de consultation pour la phase offres sera transmis par le pouvoir adjudicateur après sélection des candidats admis à participer à la phase offres.
La transmission de ces documents est prévue à la fin du mois de mars 2027.

- **Critères de jugement des offres**

Critères
Critère 1 : Coût global
Critère 2 : Qualité fonctionnelle du projet
Critère 3 : Part d'exécution du marché que le soumissionnaire s'engage à confier à des petites et moyennes entreprises ou à des artisans

- **Primes**

Une prime sera versée aux soumissionnaires ayant remis des prestations conformes au règlement de la consultation de la phase « offres ».

Cette prime s'élèvera à 125 000,00 € HT, soit 150 000,00 € TTC. Ce montant pourra être réduit ou la prime supprimée par décision motivée du pouvoir adjudicateur si l'offre remise est incomplète ou ne répond pas au règlement de la consultation.

- **Négociations**

Le pouvoir adjudicateur pourra engager une ou plusieurs phases de négociation avec tous les candidats admis à soumissionner, ayant remis une offre, à l'exception de ceux ayant présenté une offre inappropriée ou hors délais.

Conformément aux articles R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique, les offres irrégulières ou inacceptables peuvent devenir régulières ou acceptables à l'issue de la négociation, à condition qu'elles ne soient pas qualifiées « d'offre anormalement basse ».
Le pouvoir adjudicateur se réserve la **possibilité d'écarter des candidats en cours de négociation.**

Les négociations pourront faire l'objet de plusieurs tours. A chaque tour, les candidats encore en lice pourront remettre une nouvelle offre.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la **possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation** conformément à l'article R. 2161-17 du Code de la commande publique.
Les modalités complémentaires de remise des offres seront précisées dans le règlement de consultation « phase offres ».

6. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur http://marches-publics.valenceromansagglo.fr. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

- **Traitement par l'acheteur des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation**

Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, l'acheteur garantit la confidentialité des données personnelles fournies par les candidats par le biais de leur offre remise pour la présente consultation.

Les informations collectées seront exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure, et ne seront pas communiquées à des tiers non – habilités.

Les informations concernant l'attributaire seront exploitées dans le cadre de l'exécution du contrat afin de permettre le bon déroulement des prestations.

Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R.2184-12 et R.2184-13 du Code de la commande publique.

Les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent.

L'acheteur attire l'attention des candidats sur le fait que les adresses électroniques et coordonnées renseignées par ceux-ci pourront être utilisées par l'acheteur à des fins de prospection et d'actions de

sourcing.

Toute demande concernant le traitement des données personnelles collectées par l'acheteur dans le cadre de cette consultation doit être adressée à dpo@valenceromansagglo.fr

- **Voies et délais de recours**

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de justice administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur https://www.telerecours.fr/ ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Grenoble

2 place de Verdun
38022 GRENOBLE
Téléphone : 0476429000
Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr
Site internet : https://grenoble.tribunal-administratif.fr/